

Trimestre 4 : 1er janvier au 31 mars 2026

Personnes concernées	Total des frais de déplacement
Personnel du cabinet de la ministre de la Santé et ministre responsable de la région des Laurentides	84 236,63 \$
Personnel du cabinet de la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants et ministre responsable des Services sociaux	84 236,63 \$
Personnel de l'organisme public	93 805,00 \$